

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL691

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« bénéficiaire »,

le mot :

« bénéficiant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.